

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DASCO 11 Lycée municipal Théophile Gautier (12e) - Subvention (3 575 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention pour la réalisation de travaux au lycée municipal Théophile Gautier (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 12 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée au lycée municipal Théophile GAUTIER (12e) pour travaux de maintenance du système de sécurité incendie du lycée.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3 575 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 657381, fonction P222, destination 22200010, du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2018.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire du lycée municipal Théophile GAUTIER (12e) en remboursement de la dépense effectuée pour ces travaux nécessaires à la sécurité de l'établissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO